



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

### Ordre du jour de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale

**Adopté par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière,  
le 19 septembre 2001**

1. Ouverture de la session par le chef de la délégation de la Finlande.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Pouvoirs des représentants à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale :
  - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
  - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Élection du Président de l'Assemblée générale.
5. Élection des bureaux des grandes commissions.
6. Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale.
7. Communication faite par le Secrétaire général en vertu du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte des Nations Unies.
8. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau.
9. Débat général.
10. Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.
11. Rapport du Conseil de sécurité.
12. Rapport du Conseil économique et social.
13. Rapport de la Cour internationale de Justice.
14. Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.
15. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux :
  - a) Élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité;
  - b) Élection de dix-huit membres du Conseil économique et social;



- c) Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice.
16. Élections aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres élections :
- a) Élection des membres de la Commission du droit international;
  - b) Élection de vingt-neuf membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement;
  - c) Élection de sept membres du Comité du programme et de la coordination;
  - d) Élection du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
17. Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :
- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
  - b) Nomination de membres du Comité des contributions;
  - c) Nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes;
  - d) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements;
  - e) Nomination de membres du Tribunal administratif des Nations Unies;
  - f) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale;
  - g) Nomination de membres du Corps commun d'inspection;
  - h) Nomination de membres du Comité des conférences;
  - i) Approbation de la nomination du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
18. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.
19. Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies.
20. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale :
- a) Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies;
  - b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions;
  - c) Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
  - d) Participation de volontaires, les « Casques blancs », aux opérations de secours humanitaires et aux activités de relèvement et de coopération technique pour le développement entreprises par l'Organisation des Nations Unies;

- e) Assistance au peuple palestinien;
  - f) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.
21. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres :
- a) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le système économique latino-américain;
  - b) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la francophonie;
  - c) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe;
  - d) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la Conférence islamique;
  - e) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes;
  - f) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire;
  - g) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale;
  - h) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique;
  - i) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe;
  - j) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine;
  - k) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
  - l) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
  - m) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Forum des îles du Pacifique.
22. Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.
23. Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique.
24. Examen du problème du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome d'immunodéficience acquise sous tous ses aspects.

25. Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.
26. Suite à donner aux résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants.
27. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale.
28. Culture de paix.
29. Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire.
30. Les océans et le droit de la mer :
  - a) Les océans et le droit de la mer;
  - b) Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs.
31. Université pour la paix.
32. Multilinguisme.
33. Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine.
34. Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les États-Unis d'Amérique.
35. Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies.
36. Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud.
37. Le rôle des diamants dans les conflits.
38. Assistance à l'action antimines.
39. Vers des partenariats mondiaux.
40. La situation en Bosnie-Herzégovine.
41. Question de Palestine.
42. La situation au Moyen-Orient.
43. La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales.
44. La situation en Amérique centrale : moyens d'établir une paix ferme et durable et progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.
45. Question des îles Falkland (Malvinas).
46. La situation au Timor oriental au cours de la période de transition vers l'indépendance.
47. La situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti.
48. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

49. Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.
50. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
51. Rapport du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
52. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.
53. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales.
54. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït.
55. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies.
56. Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement.
57. Question de l'île comorienne de Mayotte.
58. Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions.
59. Renforcement du système des Nations Unies.
60. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
61. Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.
62. Question de Chypre.
63. Agression armée contre la République démocratique du Congo.
64. Réduction des budgets militaires :
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
65. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification.
66. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.
67. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

68. Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est.
69. Les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale.
70. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement.
71. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
72. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes.
73. Prévention d'une course aux armements dans l'espace.
74. Désarmement général et complet :
  - a) Notification des essais nucléaires;
  - b) Nouvelles mesures dans le domaine du désarmement pour éviter une course aux armements sur le fond des mers et des océans et dans leur sous-sol;
  - c) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
  - d) Missiles;
  - e) Préservation et respect du Traité sur la limitation des systèmes antimissile balistique;
  - f) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'un nouvel ordre du jour;
  - g) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
  - h) Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement;
  - i) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
  - j) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
  - k) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
  - l) Relation entre le désarmement et le développement;
  - m) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
  - n) Réduction du danger nucléaire;
  - o) Désarmement régional;
  - p) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
  - q) Trafic d'armes légères;

- r) Désarmement nucléaire;
  - s) Transparence dans le domaine des armements;
  - t) Mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
  - u) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
  - v) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires;
  - w) Armes légères.
75. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - b) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - e) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires;
  - f) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.
76. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - d) Rapport de la Commission du désarmement.
77. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient.
78. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.
79. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée.
80. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco).
81. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

82. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
83. Respect des accords de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.
84. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.
85. Effets des rayonnements ionisants.
86. Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace.
87. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.
88. Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.
89. Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects.
90. Questions relatives à l'information.
91. Renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.
92. Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes.
93. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
94. Moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes.
95. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce et développement;
  - b) Système financier international et développement;
  - c) Science et technique au service du développement;
  - d) Crise de la dette extérieure et développement.
96. Questions de politique sectorielle :
  - a) Les entreprises et le développement;
  - b) Coopération pour le développement industriel.
97. Développement durable et coopération économique internationale :
  - a) Participation des femmes au développement;
  - b) Mise en valeur des ressources humaines;
  - c) Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat;

- d) Respect des engagements et application des politiques convenus dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, et application de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement.
98. Environnement et développement durable :
- a) Mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21;
  - b) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
  - c) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
  - d) Convention sur la diversité biologique;
  - e) Poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
  - f) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures;
  - g) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005.
99. Activités opérationnelles de développement :
- a) Examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
  - b) Coopération économique et technique entre pays en développement.
100. Migrations internationales et développement, y compris la question de la convocation d'une conférence des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui aborderait les questions liées aux migrations.
101. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
102. Mise en oeuvre du Programme pour l'habitat et décisions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire.
103. Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006).
104. Formation et recherche.
105. Mondialisation et interdépendance.
106. Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés :
- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
  - b) Application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010.

107. Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental.
108. Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille.
109. Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.
110. Prévention du crime et justice pénale.
111. Contrôle international des drogues.
112. Promotion de la femme.
113. Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ».
114. Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires.
115. Promotion et protection des droits de l'enfant.
116. Programme d'activité de la Décennie internationale des populations autochtones.
117. Élimination du racisme et de la discrimination raciale.
118. Droit des peuples à l'autodétermination.
119. Questions relatives aux droits de l'homme :
  - a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
  - b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
  - c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;
  - d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne;
  - e) Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.
120. Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes :
  - a) Opérations de maintien de la paix des Nations Unies;
  - b) Contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
121. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

122. Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.
123. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.
124. Plan des conférences.
125. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.
126. Gestion des ressources humaines.
127. Régime commun des Nations Unies.
128. Corps commun d'inspection.
129. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies.
130. Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.
131. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991.
132. Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.
133. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
134. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
  - a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant;
  - b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban.
135. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.
136. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.
137. Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée.
138. Financement de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola et de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola.
139. Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité :
  - a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït;
  - b) Activités diverses.
140. Financement de la Mission des Nations Unies au Timor oriental.
141. Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

142. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
143. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan.
144. Financement de la Force de déploiement préventif des Nations Unies.
145. Financement et liquidation de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.
146. Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies.
147. Financement de l'Opération des Nations Unies en Somalie II.
148. Financement de l'Opération des Nations Unies au Mozambique.
149. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.
150. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.
151. Financement de la Mission des Nations Unies en Haïti.
152. Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.
153. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda.
154. Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.
155. Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental et du Groupe d'appui de la police civile.
156. Financement de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti, de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti et de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti.
157. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine.
158. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.
159. Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.
160. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
161. Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa trente-quatrième session.
162. Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa cinquante-troisième session.
163. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte.
164. Mise en place de la Cour pénale internationale.

- 
165. Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation.
  166. Mesures visant à éliminer le terrorisme international.
  167. Portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.
  168. Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
  169. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.
  170. Octroi à l'Institut international de droit du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
  171. Célébration de la Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé.
  172. Octroi à l'Organisation hydrographique internationale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
  173. Octroi à la Communauté des États sahélo-sahariens du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
  174. Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction.
  175. Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne.
  176. Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.
-